SAINT-ANDRÉ DE SANGONIS

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

ARRETE DU MAIRE
N° 2026-01-173
Portant création d'une réserve communale de sécurité

Le Maire de la commune de Saint André De Sangonis,

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2026-09-24/05 relative à la création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile ;

Considérant la nécessité de renforcer la préparation et le soutien de la population face aux risques majeurs ;

ARRÊTE

Article 1 — Il est créé dans la commune de Saint André De Sangonis une Réserve Communale de Sécurité Civile.

Article 2 — La réserve a pour objet d'appuyer les services concourant à la sécurité civile dans les conditions prévues par la réglementation et le Plan communal de sauvegarde.

Article 3 — Les missions, l'organisation et les conditions d'engagement sont précisées par le règlement intérieur de la réserve.

Article 4 — David ZABLOCKI FANTON D'ANDON est désigné responsable de la réserve.

Article 5 — Le présent arrêté sera publié et transmis aux autorités compétentes.

Fait à Saint-André-de-Sangonis, le 27 octobre 2026.

MAIRIE DE ST-ANDRE DE SANGONIS 34725 Hérault

Le Maire,
Alexandre MONACO

Accusé de réception en préfecture
034-213402399-20261103-2026-01-173-AR
Date de télétransmission : 03/11/2026
Date de réception préfecture : 03/11/2026